



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal le 14 août 2017, ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté des Laurentides et sont entrés en vigueur le 17 août 2017, date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC.

Règlements	Titre
100-24	Règlement modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA » <i>Ce projet de règlement vise à agrandir l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA » (secteur du golf Le Maître qui sera agrandi au sud de la rue Émond à l'est du parc linéaire).</i>
101-16	Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda
102-44	Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau ou sur le site Internet de la Ville au [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca).

Donné à Mont-Tremblant, ce 6 septembre 2017.

Jean-Michel Frédéric, greffier adjoint